

SUFFREN HOLDING, ACTIONNAIRE MAJORITAIRE D'ALTUR INVESTISSEMENT, SÉCURISE PLUS DE 88% DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AVANT LE LANCEMENT DE SON OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

- Acquisition sur le marché de 96 816 actions Altur Investissement et atteinte par Suffren Holding du seuil de 30% des actions visées par le projet d'offre d'achat simplifiée sur Altur Investissement (l'« Offre ») qu'elle était susceptible d'acquérir sur le marché ou hors marché
- Fin des acquisitions d'actions Altur Investissement sur le marché par Suffren Holding
- Suffren Holding détiendra 88,03% du capital et 88,07% des droits de vote théoriques d'Altur Investissement après exécution des engagements de cession hors marché dont elle est bénéficiaire et avant ouverture de l'Offre

Paris, le 24 novembre 2023 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext – FR0010395681 – ALTUR) (la Société) a été informée que son actionnaire majoritaire, Suffren Holding (l'Initiateur), une société contrôlée intégralement par Monsieur François Lombard et sa famille, a acquis, le 23 novembre 2023, sur le marché, au prix unitaire de 11 euros, 96 816 actions, représentant 2,47% du capital et 2,43% des droits de vote théoriques de la société Altur Investissement avant l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« Offre ») dont le projet a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22 novembre 2023.

Compte tenu des engagements de cession au prix d'Offre, soit 11 euros par action, décrits à la section 1.2.2.3 du projet de Note d'information et dans le communiqué de presse du 22 novembre 2022, Suffren Holding a atteint le seuil réglementaire des 30% des actions Altur Investissement visées par le projet d'Offre qu'elle était susceptible d'acquérir, savoir un nombre total maximum de 176 261 actions, représentant 4,49% du capital et 4,42% des droits de vote théoriques d'Altur Investissement.

En conséquence, Suffren Holding ne pourra désormais plus acquérir d'actions Altur Investissement que dans le cadre de l'Offre qui débutera après l'obtention de la décision de conformité de l'AMF.

À la suite des acquisitions d'actions Altur Investissement réalisées sur le marché ce jour et compte tenu des engagements de cessions décrits en section 1.2.2.3 du Projet de Note d'Information dont elle est bénéficiaire, Suffren Holding a d'ores et déjà l'assurance de détenir, avec les membres du concert¹ à l'ouverture de l'Offre, 88,03% du capital social et 88,07% des droits de vote théoriques de la société Altur Investissement.

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou co-investisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

¹ Suffren Holding agit de concert avec la société ALTUR PARTICIPATIONS et Monsieur François LOMBARD.

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 21 sociétés, 4 FPCI et 2 portefeuilles investis dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Surgery*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *Naogen Pharma*, produits radios pharmaceutiques innovants pour l'imagerie moléculaire non-invasive ;
- *FPCI Capital Santé I*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *SLP Extens III*, gérée par Extens et investissant dans la e-santé ;
- *Adagia Capital Europe*, véhicule de co-investissement au capital de Minlay, groupe de laboratoire de prothèses dentaires en Europe.

Services générationnels :

- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires et d'agences en propres.

Transition Energétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ;
- *EMP Rotomoulage*, développe et produit des pièces rotomoulées sur mesure 100% recyclables.

Distribution spécialisée :

- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;

Hôtellerie :

- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercure Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie III*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

Education et Formation :

- *Eléas*, cabinet conseil et organisme de formation aux métiers des RH avec une forte expertise sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (« QVCT ») et de la prévention des risques psychosociaux en entreprise.

ClimateTech et PropTech :

- *Flexliving*, exploitant de logements flexibles, à temps partiel, sous format d'abonnement pour les déplacements professionnels réguliers ;
- *Saqara*, solutions digitales pour connecter les acteurs du BTP ;
- *Wall'up*, panneaux de construction préfabriqués en béton de chanvre et en ossature bois ;
- *Vestalis*, service d'ameublement clé en main ;
- *Sezame*, leasing immobilier ;
- *Vizcab*, plateforme SaaS d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) pour diminuer l'impact carbone des projets de construction.

Divers :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy*, portefeuille détenant des titres de participation de trois PME françaises ;
- *SerVme*, CRM pour la restauration.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalieri
Tél. : 01 86 64 01 82

ACTUS finance & communication
Manon Clairet
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 78
altur@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres. L'Offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'Offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'Offre. La documentation d'Offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'Offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'Offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'Offre. Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Limagrain décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit. En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées.